

Modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI)

Madame la présidente de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur ce projet de modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

Nous approuvons les modifications qui visent à préciser les trois points suivants dans l'OApEI :

- les consommateurs finaux, les producteurs et les exploitants de stockage doivent pouvoir télécharger leurs données de mesure lorsqu'ils les consultent,
- les gestionnaires de réseau de distribution doivent mettre ces données de mesure à disposition dans un format de données couramment utilisé à l'échelle internationale,
- la consultation et l'exportation des données doivent être gratuites.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la présidente de la Confédération, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 août 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND